

CI.

29 Juli 1566.

*Lettre missive du Prince d'Orenge à Son Altèze, en date
le 29 de Juillet 1566.*

MADAME,

J'ay ce matin receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Altèze m'escripre le jour d'hier, et ne me doute qu'elle aura aussy receue la mienne, avecq les responces des marchans, Guldes et Rétoriciens, par lesquelles Vostre Altèze trouvera qu'ilz se conforment aux aultres responces de la commune d'icy, pour remédier aux presches et en asseurer la ville.

(1) Aangehaald blz. 124.

Ce qu'ayant veu avecq le Marcgrave, Bourgmaistres, Eschevins et ceulx de la Loy, mesmes les Vieulx-Eschevins, et considéré qu'ilz se offrent conduire soubz régimens, discipline et obéyssance, autant qu'eussient peu faire les bourgeois que fussient esté prins à soualde et soubz enseignes ; aussy que leur advis venoit bien près à l'effect de nostre proposition, pour la seureté de la ville et assurance des marchans, sommes tant plus facilement descenduz à leur opinion, comme Vostre Altèze pourra plus amplement veoir par copie de la responce que leur avons fait donner jointe ; esperant puisque c'est par commun accord, il viendra tant plus au contentement des dicts marchans et bourgeois. Ne reste aultre chose, Madame, qu'il plaise à Vostre Altèze résouldre comme me conduyray en ce que tous m'ont requis vouloir accepter la charge et garde de la ville, car journallement me pressent d'en avoir ma déclaration, et après cela, se tarde d'y mectre l'ordre requis. Partant supplie de rechief Vostre Altèze m'en mander son bon plaisir.

Quant aux presches, Madame, oires que leur avons fait proposer le moien du pardon général, adjoustant encoires s'informer si ceulx hantans les dictes presches désirassent avoir aultre assurance plus grande, ilz m'en voulsissent advertir, personne ne m'est encores venu dire responce, que me fait craindre que le dict moien n'aiderat beaucoup à la cessation des dictes presches. Néantmoins, puisque Vostre Altèze se résoult sur le dict pardon, traiteray avecq ceulx de la ville, pour par ensemble le faire trouver bon à la commune, et en tirer autant de fruict qu'il sera possible ; assurant Vostre Altèze qu'il ne tiendrat à moy, ny à ceulx de la Loy de ceste ville, d'y rendre tout debvoir ; et de ce que s'en fera en advertiray Vostre Altèze, à laquelle ne puis aussy laisser advertir que hier ilz sont allez aux presches, et, à ce que l'on a peu sçavoir, estoient neuf ou dix mil, tant hommes, femmes que enffans, entre lesquelz povoient estre deux cens hommes, tant avecq hacquebuses, hallebardes, que espieux. A l'après-disner se sont aussy allez, pour ce qu'il y avoit ung nouveau prescheur, et estoient six ou sept mil personnes. Sur ce, Madame, baisant très-humblement

les mains de Vostre Altèze, prie Dieu la conserver en
santé, longue vie.

D'Anvers, le XXIX^{me} jour de Juillet 1566.

Collationnée à l'auctenticque copie, est trouvée
accorder par moy,

A. GRAPHEUS. (1)